

Le 2 octobre 2017

À une session ordinaire du Conseil de la municipalité du Canton de Stanstead tenue le **DEUXIÈME jour du mois D'OCTOBRE de l'an deux mille DIX-SEPT**, à l'heure et à l'endroit habituels des séances.

**SONT PRÉSENTS:** Madame Gaétane Gaudreau Langlois ainsi que Messieurs Pierre Martineau, Dany Brodeur et Christian Laporte.

**EST ABSENT :** Monsieur George Charles Atkin.

**TOUS FORMANT QUORUM** sous la présidence de la mairesse Francine Caron Markwell.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, par intérim, Mme Caroline Rioux, est également présente conformément aux dispositions du *Code Municipal*.

Il y a 15 personnes dans l'assistance.

### 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la mairesse Francine Caron Markwell procède à l'ouverture de la séance, il est 19 h 30. Elle présente ses condoléances à la famille et aux proches de M. Atkin qui est décédé le 21 septembre 2017. Elle souligne la généreuse contribution de M. Atkin aux activités municipales. Elle demande une minute de silence à la mémoire de M. Atkin

17-10-950

#### 1.1 Sympathies aux membres de la famille et amis du conseiller George Charles Atkin

**ATTENDU QUE** M. George Charles Atkin, conseiller municipal pour le Canton de Stanstead depuis novembre 2013, est décédé en date du 21 septembre dernier;

**ATTENDU QUE** M. Atkin était non seulement un collègue de travail très apprécié mais également une personne respectée de toute l'équipe et des citoyens de la municipalité;

**ATTENDU QUE** la famille apprécie toute donation effectuée à la Frontiers animal society;

***Il est proposé par la conseillère Gaétane Gaudreau  
Appuyé par le conseiller Pierre Martineau  
Il est résolu***

**QUE** les membres du conseil municipal ainsi que tous les employés offrent leurs plus sincères condoléances aux parents et amis de M. George Charles Atkin.

**QUE** le conseil désire offrir à la Frontiers Animal Society, un don de 250\$ en la mémoire et la volonté de M. Atkin.

ADOPTÉE

17-10-951

### 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

***Il est proposé par la conseiller Dany Brodeur  
Appuyé par le conseiller Christian Laporte  
Il est résolu***

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

17-10-952

### 3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

***Il est proposé par la conseiller Christian Laporte  
Appuyé par le conseiller Pierre Martineau  
Il est résolu***

**QUE** le procès-verbal du 5 septembre 2017 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

#### **4. SUIVI DE LA DERNIÈRE ASSEMBLÉE PUBLIQUE DU CONSEIL**

Madame La Mairesse fait le point sur les demandes formulées lors de la dernière assemblée concernant la collecte des matières résiduelles et la possibilité de renverser la création de la Régie pour les incendie.

#### **5. COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE DE LA MRC DE MEMPHRÉMAGOG**

##### **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET CULTUREL**

- **Dossier vélo**

Circuits sur route, un mandat a été octroyé à Vélo-Québec afin d'identifier les éléments manquants en termes de signalisation et marquage au sol, d'identifier les besoins de mise aux normes ou d'amélioration des tronçons et de confirmer les clientèles ciblées pour les différents circuits retenus par la MRC. Le rapport sera achevé dans les prochaines semaines.

Haltes vélo Un mandat est en cours pour la réalisation d'un inventaire des haltes vélos actuelles, des besoins en termes de mise à niveau et l'identification des secteurs où l'ajout de services serait nécessaire.

Panneau « Respectons nos distances » Une demande a été adressée au MTMDET afin qu'il évalue la possibilité d'installer des panneaux supplémentaires sur le respect des distances, le tout en lien avec les circuits retenus. Des discussions auront lieu cet automne avec la SAAQ, la Régie de police Memphrémagog et la SQ afin d'élaborer une campagne de sensibilisation en vue de la saison estivale

- **Dossier culturel**

Programme de soutien financier aux initiatives culturelles des municipalités de la MRC de Memphrémagog. Le formulaire de bilan a été transmis aux municipalités ayant reçu un soutien financier pour un projet local, dans le cadre des appels de projets 2016 et 2017. Les formulaires complétés doivent être transmis au plus tard le 1er décembre 2017.

##### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

- **Échantillonnage**

La campagne 2017 s'est terminée le 5 septembre dernier, en temps de pluie.

- **Espèces envahissantes**

La MRC participera à la prochaine rencontre de la table d'harmonisation du mont Orford, afin de discuter des possibilités de collaboration pour la mise sur pied d'un plan intégré de lutte aux EEE sur le territoire.

- Une rencontre avec des responsables du Fish and Wildlife Department du Vermont a eu lieu le 14 septembre afin de discuter d'une campagne conjointe de collecte de données sur la situation de la truite arc-en-ciel dans le bassin versant du lac Memphrémagog.

- **Gestion des matières résiduelles**

Compostez sans bougonner! Les résultats de la campagne sur Facebook ont permis que les capsules soient vues plus de 72 000 fois par près de 18 200 personnes. La pertinence d'une deuxième phase de diffusion sera analysée.

- **Semaine québécoise de réduction des déchets** du 21 au 29 octobre. Avis aux intéressés, il y aura possibilité de visite au centre de tri à Sherbrooke. Contactez Mélanie Desautels à la MRC pour plus d'informations.

## **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

- **Révision du schéma incendie (SCRI)**

Suite à l'analyse du nouveau canevas fourni par le ministère de la sécurité publique pour la révision des schémas de couverture de risques incendie et du travail requis pour s'y conformer, il ressort préférable de poursuivre avec le projet de schéma révisé en cours en lui apportant les ajustements demandés. Une rencontre avec les directeurs incendie est prévue au cours des prochaines semaines. Elle pourra être conjointe avec celle prévue pour l'identification des équipements à acquérir dans le cadre du programme d'aide financière du SUMI (*service d'urgence en milieu isolé*) (PLIU).

### **SUMI (PLIU)**

- Seules les MRC peuvent déposer une demande. La MRC est admissible à deux volets du programme d'aide financière. Volet 2 - Achat d'équipement Objectifs : Vise les équipements destinés au sauvetage hors route (ex. : motoneige, VTT, remorque, traîneau, etc.) Montant : • 25 000 \$ assuré par MRC • Possibilité de 75 000 \$ additionnel si justifié et s'il reste des sommes disponibles.

Volet 3 - Projets spéciaux Objectif : Vise à prévenir les incidents et à valider, dans le cadre d'exercices, que les plans d'intervention locaux soutiennent efficacement les équipes d'intervention. • Les projets qui ont pour but l'amélioration des pratiques opérationnelles pour le sauvetage hors route seront aussi considérés. Montant : Maximum de 100 000 \$ si justifié et s'il reste des sommes disponibles La date limite pour le dépôt des demandes est le 31 octobre. Le programme prend fin le 31 mars 2018 et n'est pas récurrent.

- **Démarches / Centre d'appels 911**

Le travail de collaboration se poursuit avec les directeurs incendie. Il est prévu que les représentants des trois centrales (Sherbrooke, Lévis, CAUCA) seront invités, au cours des prochaines semaines, à rencontrer les représentants de la MRC (directeurs incendie et comité de sécurité incendie)

- **Patrouille nautique I**

Les bouées de la Baie Fitch ont été installées 2 semaines avant les autres et seront les dernières à être retirées.

## **ADMINISTRATION**

Ristourne Récup-Estrie le montant pour notre municipalité est de 10 273\$

### **6. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE**

Une première question est adressée concernant le circuit vélo mentionné au compte rendu de l'assemblée de la MRC.

Un commentaire est émis en lien avec le programme acquisition d'équipements de mesures d'urgence pour les zones hors route.

### **7. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE DU MOIS**

La liste de la correspondance reçue au cours du mois dernier est déposée aux membres du conseil. La correspondance peut être consultée au bureau municipal pendant les heures régulières d'ouverture. Les documents seront conservés aux archives, s'il y a lieu, les autres non archivés pourront être détruits à la fin du mois courant. La correspondance sera traitée conformément aux indications du Conseil.

### **8. AMÉNAGEMENT ET URBANISME**

### **8.1 Dépôt du Rapport sommaire d'émission de permis**

Le rapport des permis émis du mois de septembre 2017 est déposé aux membres du conseil.

### **8.2 Dépôt du Rapport d'inspection forestière**

Il n'y a pas eu d'inspection forestière en septembre.

### **8.3 Dépôt du Procès-verbal du Comité Consultatif d'Urbanisme**

Le procès-verbal du Comité Consultatif d'Urbanisme de la réunion du 12 septembre dernier est déposé aux membres du conseil.

17-10-953

### **8.4 Renouvellement du mandat pour l'inspection et la maintenance du réseau géodésique**

**ATTENDU QUE** la municipalité du Canton de Stanstead possède un réseau géodésique et doit veiller à conserver l'état de son réseau par l'inspection et l'entretien des repères répartis sur son territoire;

**ATTENDU QUE** l'entreprise Consultant Génie municipal Léo Beaudoin offre à la Municipalité de renouveler son mandat comme suit (les montants excluant les taxes):

<b>2018-2019</b>	<b>3 726.09 \$</b>
<b>2018-2021</b>	<b>6 458.56 \$</b>
<b>2018-2023</b>	<b>7 452.18\$</b>

***Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau  
Appuyé par le conseiller Dany Brodeur  
Il est résolu***

**QUE** le conseil renouvelle le mandat d'inspection et de maintenance du réseau géodésique à l'entreprise *Consultant Génie municipal Léo Beaudoin* pour la période de 2018-2023 au montant de 7 452.18\$ plus les taxes applicables, pour couvrir les années 2018 à 2023.

ADOPTÉE

17-10-954

### **8.5 Demande de dérogation mineure – lot 4 923 326 – 18 chemin Bergeron**

**ATTENDU QUE** le propriétaire du lot 4 923 326, 18 chemin Bergeron, demande une dérogation mineure afin de permettre une somme des marges de recul latérale de 5,40 mètres, alors que le *Règlement de zonage 212-2001*, à l'article 5.9 f), stipule une somme des marges de recul latérale de 6 mètres pour le bâtiment principal, afin d'obtenir une marge de recul au lac de 17,45 mètres pour le bâtiment principal existant au lieu de 18 mètres tel que stipuler par le *Règlement de zonage 212-2001*, à l'article 3.6, paragraphe 5 alinéa 1.

**ATTENDU QUE** le Comité Consultatif d'Urbanisme a pris connaissance des faits et recommande au Conseil municipal d'accepter la présente demande de dérogation mineure.

**ATTENDU QUE** cette demande porte sur une disposition qui peut faire l'objet d'une dérogation mineure en vertu du *Règlement sur les dérogations mineures numéro 217-2001* et qu'un avis a été publié conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, en date du 13 septembre dernier;

***Il est proposé par le conseiller Dany Brodeur  
Appuyé par le conseiller Pierre Martineau  
Il est résolu***

**QUE** le conseil municipal appuie la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et accepte la présente demande de dérogation mineure pour permettre que la somme des marges de recul latérale de 5,40 mètres, alors que le *Règlement de zonage 212-2001*, à l'article 5.9 f), stipule une somme des marges de recul latérale de 6 mètres pour le bâtiment principal, afin d'obtenir une marge de recul au lac de 17,45 mètres pour le bâtiment principal existant au lieu de 18 mètres tel que stipuler par le *Règlement de zonage 212-2001*, à l'article 3.6, paragraphe 5 alinéa 1 et ce aux conditions suivantes :

- Enlever la dalle dans la bande protection riveraine;
- Enlever la remise ou la réimplanter conformément

ADOPTÉE

## 9. ENVIRONNEMENT

17-10- 955

### **9.1 Remboursement dans le cadre du programme de mise aux normes des installations septiques, règlements 386-2016 et 389-2016, lot 4 922 286**

**ATTENDU QUE** le règlement 386-2016 prévoit que la municipalité accorde une subvention sous forme d'avance de fonds remboursables au propriétaire de tout immeuble qui procède à la construction ou la réfection d'une installation septique selon certaines conditions;

**ATTENDU QUE** la présente demande a fait l'objet d'une analyse par l'inspectrice en environnement et que cette demande rencontrait les conditions d'éligibilité au programme;

**ATTENDU QUE** le propriétaire de l'immeuble situé au lot 4 922 286 a procédé au remplacement de son installation;

***Il est proposé par le conseiller Christian Laporte  
Appuyé par le conseiller Pierre Martineau  
Il est résolu***

**QUE** le conseil accepte la demande d'inscription au programme et accorde au propriétaire du lot 4 922 286, la subvention couvrant les frais de 17 000 \$ plus les taxes applicables.

**QUE** le conseil autorise le paiement des factures reçues à ce titre de 17 000 \$ plus les taxes applicables tel que le règlement le prévoit, conditionnellement au paiement par le propriétaire de tout arrérage dû à la municipalité au moment de la demande ainsi qu'au dépôt d'un certificat de conformité dûment signé et scellé par un professionnel qualifié et compétent en la matière, attestant que l'installation septique est conforme aux dispositions du *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2,r.22)*.

**QUE** le conseil mandate la directrice générale et secrétaire trésorière, ou la directrice générale et secrétaire trésorière par intérim ou son adjointe à appliquer les dispositions du règlements 389-2016 lorsque le financement de l'emprunt sera accordé.

ADOPTÉE

17-10-956

### **9.2 Remboursement dans le cadre du programme de mise aux normes des installations septiques, règlements 386-2016 et 389-2016, lot 4 923 422**

**ATTENDU QUE** le règlement 386-2016 prévoit que la municipalité accorde une subvention sous forme d'avance de fonds remboursables au propriétaire de tout immeuble qui procède à la construction ou la réfection d'une installation septique selon certaines conditions;

**ATTENDU QUE** la présente demande a fait l'objet d'une analyse par l'inspectrice en environnement et que cette demande rencontrait les conditions d'éligibilité au programme;

**ATTENDU QUE** le propriétaire de l'immeuble situé au lot 4 932 422 a procédé au remplacement de son installation et conséquemment à la relocalisation de son puit;

***Il est proposé par la conseillère Gaétane Gaudreau  
Appuyé par le conseiller Dany Brodeur  
Il est résolu***

**QUE** le conseil accepte la demande d'inscription au programme et accorde au propriétaire du lot 4 932 422, la subvention couvrant les frais de 6 658.65\$ plus les taxes applicables.

**QUE** le conseil autorise le paiement des factures reçues à ce titre de 6 658.65\$ plus les taxes applicables tel que le règlement le prévoit, conditionnellement au paiement par le propriétaire de tout arrérage dû à la municipalité au moment de la demande ainsi qu'au dépôt d'un certificat de conformité dûment signé et scellé par un professionnel qualifié et compétent en la matière, attestant que l'installation septique est conforme aux dispositions du *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2,r.22)*.

**QUE** le conseil mandate la directrice générale et secrétaire trésorière, ou la directrice générale et secrétaire trésorière par intérim ou son adjointe à appliquer les dispositions du règlements 389-2016 lorsque le financement de l'emprunt sera accordé.

ADOPTÉE

17-10-957

**9.3 Demande de désignation d'un ruisseau auprès de la Commission de toponymie du Québec**

**ATTENDU QUE** le comité de consultation en environnement a recommandé au conseil de nommer un ruisseau sans nom traversant le village de Georgeville le ruisseau Village Brook;

**ATTENDU QUE** ce nom proposé fait référence au nom utilisé de façon historique, comme en fait foi les recherches effectuées par la Société d'histoire de Georgeville;

***Il est proposé par le conseiller Christian Laporte  
Appuyé par le conseiller Pierre Martineau  
Il est résolu***

**QUE** le conseil demande à la Commission de toponymie de nommer le ruisseau traversant le village de Georgeville le ruisseau Village Brook.

ADOPTÉE

17-10-958

**9.4 Acceptation de l'offre de services 2018 – Ressources des Frontières**

**ATTENDUE QUE** la Ressources des Frontières a procédé à une analyse exhaustive de son offre de services 2018 pour les municipalités partenaires de l'entreprise;

**ATTENDU QUE** cette analyse a été présentée aux maires et direction générale ainsi qu'aux représentants de la MRC Memphrémagog le 20 septembre dernier;

**ATTENDU QU'**à la suite de cette présentation, la recommandation unanime de la MRC est à l'effet que le scénario numéro 2 reflétait de la meilleure manière l'orientation de partage désiré par la MRC;

***Il est proposé par le conseiller Dany Brodeur  
Appuyé par le conseiller Pierre Martineau  
Il est résolu***

**QUE** le conseil accepte l'offre de services pour l'année 2018 de la Ressources des Frontières selon le scénario numéro 2 au montant de 17 801\$ plus les taxes applicables, tel que proposé, et joint en annexe de la présente résolution pour en faire partie intégrante;

**QUE** le conseil autorise la Mairesse ou en son absence le maire suppléant et la directrice générale par intérim ou en son absence la secrétaire-trésorière adjointe, à signer pour et au nom de la municipalité l'entente à intervenir et tous autres documents s'y rattachant.

ADOPTÉE

**10. TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURE**

17-10-959

**10.1 Ratification de l'ouverture de soumissions de l'appel d'offres et octroi de contrat- déneigements des immeubles municipaux secteur Georgeville  
Partie 1**

**ATTENDU QUE** la municipalité a procédé à un appel d'offres sur invitation en août dernier pour le déneigement des immeubles municipaux secteur Georgeville auquel aucun entrepreneur n'a soumissionné;

**ATTENDU QUE** le responsable des travaux publics a demandé des prix pour ce déneigement auprès de deux entrepreneurs;

NOM	COÛT	TPS	TVQ	TOTAL
Déneigement Chris Bronson	7 250.00\$	-	-	7 250.00\$
Claude Dorais	6000.00\$	300.00\$	598.50\$	6898.50\$

***Il est proposé par le conseiller Dany Brodeur  
Appuyé par le conseiller Pierre Martineau  
Il est résolu***

**QUE** le conseil octroie le contrat pour le déneigement des immeubles municipaux à Claude Dorais pour un montant de 6 000\$, plus les taxes applicables;

**QUE** le document d'appel d'offres et ses addendas, ainsi que la soumission de l'adjudicataire font partie intégrante de la présente résolution et font foi de contrat;

**QUE** la dépense soit au poste budgétaire 02 33002 443, tel que prévu au budget.

ADOPTÉE

17-10-960

### **10.2 Octroi de contrat pour glissières de sécurité**

**ATTENDU QUE** la municipalité doit procéder à la réfection ou au remplacement de certaines glissières de sécurité sur le territoire de la municipalité;

**ATTENDU QUE** le responsable des travaux publics a demandé des soumissions pour ces travaux :

***Il est proposé par la conseillère Gaétane Gaudreau  
Appuyé par le conseiller Dany Brodeur  
Il est résolu***

**QUE** le conseil octroi le contrat de glissières de sécurité à RENOFLEX (9065-5267 Québec inc) pour un montant de 29 767.93\$ plus les taxes applicables.

**QUE** cette dépense soit affectée au surplus libre tel que prévu au plan triennal d'immobilisation.

ADOPTÉE

17-10-961

### **10.3 Modification au programme de la TECQ 2014-2018**

**ATTENDU QUE** la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

**ATTENDU QUE** la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

***Il est proposé par la conseillère Dany Brodeur  
Appuyé par le conseiller Christian Laporte  
Il est résolu***

**QUE** la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle.

**QUE** la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

**QUE** la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire

**QUE** la municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

**QUE** la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

**QUE** le conseil modifie la programmation afin de déplacer les travaux prévus au chemin Remick de l'année 2017-2018 à l'année 2018-2019.

ADOPTÉE

17-10-962

#### **10.4 Mandat pour l'inspection et entretien du barrage du Lac Lovering**

**ATTENDU QUE** le Règlement sur la sécurité des barrages et la Loi sur la sécurité des barrages édictée par le Gouvernement du Québec mentionne que tout barrage doit, selon sa classe, faire l'objet d'un nombre minimal d'activités de surveillance;

**ATTENDU QUE** le responsable de la voirie a reçu une proposition pour une inspection incluant le graissage des tiges de levage de la compagnie Vanex au montant de 1 760 \$ plus les taxes applicables;

***Il est proposé par le conseiller Dany Brodeur  
Appuyé par le conseiller Christian Laporte  
Il est résolu***

**QUE** le conseil mandate la compagnie Vanex pour l'inspection et le graissage des tiges du barrage du Lac Lovering pour un montant de 1 760\$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

### **11. TRÉSORERIE ET ADMINISTRATION**

17-10-963

#### **11.1 Approbation des comptes payés et à payer**

***Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau  
Appuyé par le conseiller Dany Brodeur  
Il est résolu***

**QUE** le conseil approuve la liste des comptes fournisseurs soumis pour les mois de septembre et octobre 2017, et autorise la directrice générale par intérim à payer du fonds général les comptes fournisseurs conformément à la liste approuvée.

- Total des comptes payés : 140 311.72\$
- Total des comptes à payer: 133 695.69\$

**QUE** le conseil approuve la liste des salaires pour le mois de septembre 2017, à savoir:

- Salaires des employés 23 492.65\$



- Salaires des élus 3 971.33\$
- Chef pompier 818.83\$
- Membres du CCU 117.81\$
- Membres du CCE 117.81\$

ADOPTÉE

**11.2 Rapport des délégations de pouvoir**

Le rapport des délégations de pouvoirs de la directrice générale par intérim, du responsable de la voirie et des infrastructures et du chef pompier sont déposés auprès des membres du conseil.

- Rapport de la directrice générale par intérim 171.00\$
- Rapport du responsable/adjoint de la voirie et infrastructures 8 442.05\$
- Rapport du chef pompier 2 964.55\$

17-10-964

**11.3 Mandat pour une étude environnementale – phase 1 et étude géotechnique**

**ATTENDU QUE** la municipalité poursuit ses démarches dans la réalisation de la construction de la caserne incendie et le centre communautaire ;

**ATTENDU QUE** pour soutenir la réalisation des plans de structure, il est essentiel de réaliser une étude environnemental – phase 1 et une étude géotechnique des sols ;

**ATTENDU QUE** des soumissions ont été demandé auprès de deux firmes spécialisées ;

***Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau  
Appuyé par le conseiller Christian Laporte  
Il est résolu***

**QUE** le conseil mandate la firme EXP. pour la réalisation de l'étude environnemental-phase 1 et l'étude géotechnique pour un montant de 16 255\$ plus les taxes applicables ;

**QUE** l'offre de services datée du 12 septembre 2017 fasse partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** cette dépense soit affectée tel que prévu au plan triennal d'immobilisation.

ADOPTÉE

17-10-965

**11.4 Adoption de la politique de gestion des plaintes**

**ATTENDU QUE** la municipalité désire avoir une politique de gestion des plaintes afin de s'assurer d'une gestion efficace de celles-ci ;

**ATTENDU QUE** le projet de politique a fait l'objet de discussion des membres du conseil et que ceux-ci s'en déclarent satisfaits ;

***Il est proposé par le conseiller Christian Laporte  
Appuyé par le conseiller Pierre Martineau  
Il est résolu***

**QUE** le conseil adopte la politique de gestion des plaintes déposée et que celle-ci soit annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ADOPTÉE

17-10-966

**11.5 Correction de contrat – direction générale par intérim**

**ATTENDU QUE** le contrat de la directrice générale par intérim comportait une clause qui nécessite une précision ;

***Il est proposé par le conseiller Christian Laporte  
Appuyé par le conseiller Pierre Martineau  
Il est résolu***

**QUE** le conseil autorise la correction du contrat de la directrice générale par intérim selon la proposition en annexe laquelle fait partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

17-10-967

**11.6 Acceptation du décompte progressif numéro 3 pour les travaux du Parc Thayer**

**ATTENDU** la recommandation de paiement St-George structures et génie civil datée du 19 septembre 2017 en regard du décompte progressif no 3 – Surface multi fonctionnelle;

**ATTENDU QUE** ce décompte concerne la libération de la retenue provisoire puisque les travaux de correction ont été réalisés;

***Il est proposé par la conseiller Pierre Martineau  
Appuyé par le conseiller Dany Brodeur  
Il est résolu***

**QUE** le conseil accepte le décompte progressif no 3 – surface multi fonctionnelle au montant de 7 038.88 \$, plus les taxes applicables.

**QUE** cette dépense soit appropriée tel que prévu, soit 50% attribué au programme de subvention des infrastructures sportives selon les dépenses admissibles du programme et 50% attribué au Fonds de roulement de la municipalité.

ADOPTÉE

17-10-968

**11.7 Appel de candidature au poste d'inspecteur/trice en environnement**

**ATTENDU QUE** le poste d'inspecteur/trice en environnement sera vacant à compter du 2 octobre à la suite du départ de Mme Isabelle Rioux,

**ATTENDU QU'**il est opportun de combler ce poste rapidement;

***Il est proposé par la conseiller Christian Laporte  
Appuyé par le conseiller Pierre Martineau  
Il est résolu***

**QUE** le conseil autorise la directrice générale par intérim à procéder à l'appel de candidatures pour ce poste.

**QUE** le conseil profite de l'occasion pour remercier Madame Isabelle Rioux pour sa contribution aux différents dossiers en environnement de la municipalité au cours de ces 2 dernières années et pour le travail accompli de façon exemplaire et lui souhaite bons succès pour ses projets futurs.

ADOPTÉE

17-10-969

**11.8 Budget 2018- Régie intermunicipale de gestion des déchets (RIGDSC)**

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 603 du Code municipal, le budget de la *Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook* (RIGDSC) doit être adopté par résolution par au moins les deux tiers des municipalités;

***Il est proposé par le conseiller Christian Laporte  
Appuyé par le conseiller Dany Brodeur  
Il est résolu***

**QUE** le conseil approuve le budget 2018 de la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook (RIGDSC) démontrant des revenus, dépenses et affectations équilibrés de **2 062 245.72 \$**.

ADOPTÉE

## 12. HYGIÈNE DU MILIEU

17-10-970

### **12.1 Ratification de l'ouverture de soumissions de l'appel d'offres et octroi pour la collecte, le transport et la disposition des matières résiduelles 2018, 2019, et 2020.**

**ATTENDU QUE** la municipalité a procédé à un appel d'offres public pour la collecte, le transport et la disposition des matières résiduelles pour les années 2018, 2019 et 2020 ;

**ATTENDU QUE** les soumissions ont été ouvertes à 11h00 le 29 septembre 2017 conformément à la politique de gestion contractuelle de la municipalité;

**ATTENDU QUE** résultats des soumissions, excluant les taxes est le suivant :

<b>NOM</b>	<b>Matières résiduelles</b>	<b>Matières recyclables</b>	<b>Matières organiques</b>	<b>Conteneur</b>	<b>TOTAL</b>
<b>Sani Estrie</b>	<b>147 423.18\$</b>	<b>169 727.10\$</b>	<b>142 802.40\$</b>	<b>8 964.00\$</b>	<b>468 916.68\$</b>
<b>Stanley &amp; Dany Taylor Transport inc</b>	<b>170 658.42\$</b>	<b>155 291.64\$</b>	<b>88 081.38\$</b>	<b>3 400.00\$</b>	<b>417 431.44\$</b>

**ATTENDU QU'**après étude de conformité par la directrice générale par intérim, le plus bas soumissionnaire conforme est Stanley & Dany Taylor Transport inc.;

***Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau  
Appuyé par la conseiller Dany Brodeur  
Il est résolu***

**QUE** le conseil octroie le contrat de trois ans pour la collecte, le transport et la disposition des matières résiduelles à Stanley & Dany Taylor Transport inc., pour un montant de 417 431.44\$ plus les taxes applicables;

**QUE** le document d'appel d'offres et ses addendas, ainsi que la soumission de l'adjudicataire font partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** le conseil autorise la directrice générale par intérim ou en son absence la secrétaire-trésorière adjointe, et la Mairesse ou en son absence le maire suppléant, à signer pour et au nom de la municipalité le contrat et tous autres documents s'y rattachant.

**QUE** ces montants soient affectés au poste budgétaire prévus pour chacune des années.

ADOPTÉE

## 13. SÉCURITÉ PUBLIQUE

### **13.1 Dépôt du rapport du service incendie**

Le rapport des activités mensuelles du département incendie du mois de septembre 2017 est déposé aux membres du conseil.

17-10-971

### **13.2 Programme d'aide à la formation des pompiers**

**ATTENDU QUE** le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

**ATTENDU QUE** ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

**ATTENDU QU'**en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

**ATTENDU QUE** ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

**ATTENDU QUE** ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

**ATTENDU QUE** la municipalité du Canton de Stanstead désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

**ATTENDU QUE** la municipalité du Canton de Stanstead prévoit la formation de 2 pompiers pour le programme Pompier I de 5 à 12 pompiers pour les programmes complémentaires au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

**ATTENDU QUE** la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC Memphrémagog en conformité avec l'article 6 du Programme.

***Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau  
Appuyé par le conseiller Dany Brodeur  
Il est résolu***

**QUE** le conseil autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC Memphrémagog

ADOPTÉE

17-10-972

### **13.3 Achat d'équipement pour le service incendie**

***Il est proposé par le conseiller Dany Brodeur  
Appuyé par le conseiller Pierre Martineau  
Il est résolu***

**QUE** le conseil autorise l'achat d'équipement pour le service incendie selon la liste décrite à l'annexe faisant partie intégrante de la présente résolution pour un montant de 9 181.84\$ plus les taxes applicables;

**QUE** cette dépense soit affectée au poste budgétaire prévu portant le numéro 22000-641.

ADOPTÉE

17-10-973

### **13.4 Démarrage du projet Premiers répondants**

**ATTENDU QUE** le service incendie de la municipalité a manifesté son intérêt à participer à la mise en œuvre de l'équipe de Premiers répondants;

**ATTENDU QUE** la municipalité du Canton de Stanstead désire se doter d'un service de Premiers répondants afin d'offrir à la population une chaîne d'interventions complémentaires au service ambulancier et de première ligne;

***Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau  
Appuyé par le conseiller Dany Brodeur  
Il est résolu***

**QUE** le conseil manifeste, auprès du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Estrie – Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke (ci-après CIUSSS - CHUS), son intérêt à mettre en place le service de Premiers répondants pour les citoyens de la municipalité du Canton de Stanstead;

**QUE** le conseil demande CIUSSS - CHUS de l'accompagner dans cette démarche;

**QUE** la mise en place du service débute par la formation du personnel à cet effet lorsque le CUISSE – CHUS aura confirmé l'intention du ministère quant à l'approbation de la signature de l'entente et en fonction des budgets disponibles.

**QUE** le conseil autorise la Mairesse ou en son absence le maire suppléant et la directrice générale par intérim ou en son absence la secrétaire-trésorière adjointe, à signer pour et au nom de la municipalité l'entente à intervenir et tous autres documents s'y rattachant.

ADOPTÉE

#### **14. LOISIRS ET CULTURE**

17-10-974

##### **14.1 Autorisation pour la conception et l'impression d'affiche au Parc Thayer**

***Il est proposé par le conseiller Dany Brodeur  
Appuyé par le conseiller Christian Laporte  
Il est résolu***

**QUE** le conseil autorise la firme Comma Imagination a procédé à la conception et l'impression de 4 affiches pour annoncer les mesures de sécurité et d'usage au Parc Thayer pour un montant de 544.00\$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

17-10-975

##### **14.2 Mandat pour le sentier Rider**

**ATTENDU QUE** la municipalité a rencontré les propriétaires concernés par le passage du sentier Rider sur leur propriété;

**ATTENDU QUE** pour obtenir les servitudes de passage de ces propriétaires et l'accord du MDDELCC il y aurait lieu de revoir le tracé;

**ATTENDU QUE** la définition du tracé doit être soutenue par des professionnels en la matière;

**ATTENDU QUE** l'agent au développement communautaire a demandé des soumissions auprès de firmes spécialisées;

***Il est proposé par le conseiller Dany Brodeur  
Appuyé par le conseiller Christian Laporte  
Il est résolu***

**QUE** le conseil autorise la firme Les Sentiers de l'Estrie inc. a procédé à la définition du tracé du sentier Rider et à l'établissement du budget pour le réaliser pour un montant de 2 300.38\$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

#### **15. VARIA**

#### **16. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une personne demande comment la municipalité peut garder les bons employés compte tenu qu'ils sont souvent sollicités après quelques années à notre service.

Un citoyen désire remercier les membres du conseil actuel pour leur implication et travail au cours des 4 dernières années. L'assistance abonde en une main d'applaudissement.

Une demande de précision est faite concernant le sentier Rider.

Un rappel est fait sur la sécurité des enfants lors de la journée d'Halloween.

En cette fin de mandat, Madame la Mairesse et M. Pierre Martineau souhaitent bonne chance aux futurs candidats. M. Christian Laporte remercie ses collègues de travail élus et citoyens membres de comités pour leur contribution et leur générosité et souligne le travail des pompiers volontaires.

17-10-976

#### **17. LEVÉE DE LA SÉANCE**

La levée de la séance est proposée par la conseillère Gaétane Gaudreau, il est 20h13.

---

**Mme Francine Caron Markwell**  
**Mairesse**

---

**Caroline Rioux**  
**Directrice générale et secrétaire-**  
**trésorière par intérim**